

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 40

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans la première phrase de l'alinéa 102, substituer aux mots :

« un organisme d'insertion professionnelle, mentionné »,

les mots :

« l'institution ou un organisme mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.